Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2022)
Heft: 4

Artikel: De la compagnie de grenadiers au Commandement des Forces spéciales
Autor: Leupi, Marco / Kälin, Michael
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1035365

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

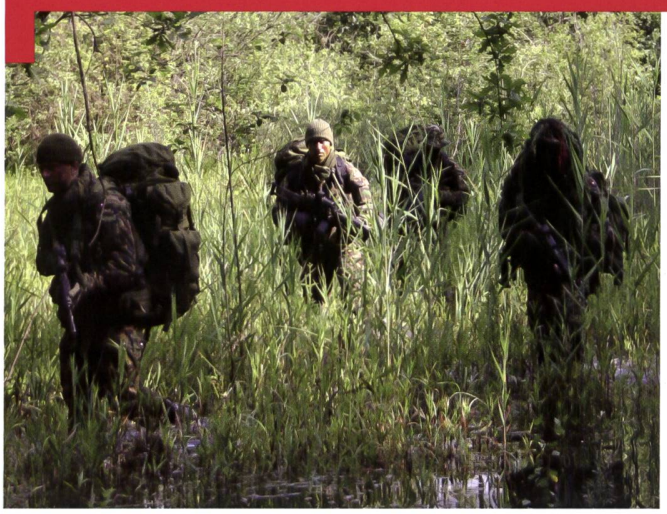

Ci-contre: Entraînement de marche en patrouille des grenadiers.
Ci-dessous, à gauche: image d'archive des « grenadiers parachutistes » – dont le nom a changé à plusieurs reprises.
A droite: Engagement du lance-flammes avant un assaut.
Cette arme a été remplacée au cours des années 1990 par les grenades à fusil puis les lance-grenades de 40 mm.

Forces spéciales

De la compagnie de grenadiers au Commandement des Forces spéciales

Marco Leupi et Michael Kälin

Une situation de politique de sécurité modifiée

La modification de l'environnement de la politique de sécurité après la fin de la guerre froide a conduit à un élargissement de l'éventail des tâches militaires dans plusieurs Etats neutres et à la création de nouveaux instruments militaires. Il s'agit notamment d'unités spéciales qui, grâce à un équipement et à une formation appropriés, sont capables d'accomplir des tâches immédiatement ou après une courte préparation, ce qui augmente la liberté d'action des dirigeants politiques dans des situations de crise et leur permet ainsi de protéger leurs intérêts dans l'environnement international.

En Suisse, les grenadiers étaient principalement utilisés comme réserve régimentaire pour les contre-attaques et la guerre de chasse, jusqu'à la fin des années 1980. Avec la réforme de l'Armée 95 a eu lieu une certaine spécialisation de ces formations de grenadiers, avec pour mission principale de combattre dans l'avant-terrain des unités conventionnelles. C'est aussi alors qu'ont été créés les premiers grenadiers de police territoriale et militaire pour des missions spéciales, de sécurité et de protection.

Les anciens « grenadiers parachutistes » ou « éclaireurs » ont également à cette époque été renommés « éclaireurs parachutistes ». Mais leur mission principale, à savoir la collecte de renseignements par le biais de petites patrouilles autonomes, soit restée inchangée.

Réorientation des grenadiers

Peu de temps après la mise en place de la réforme de l'Armée, le projet « Armée 200X » et à partir de 1999 celui de l'Armée XXI offraient l'opportunité de réorganiser les formations de grenadiers. Les idées avancées par l'Association des grenadiers suisses visaient principalement à centraliser les grenadiers au niveau de l'Armée ou des Forces Terrestres, à réduire les effectifs et à créer une composante professionnelle en vue des besoins croissants pour des opérations extérieures.

Ce dernier objectif était basé sur le développement qu'ont connu d'autres Etats neutres, bien que cela ait été accueilli avec un certain scepticisme dans de nombreux endroits et cercles en Suisse. En fin de compte, cependant, les discussions qui ont alors eu lieu ont eu un effet positif.

Concentration sur les opérations spéciales

La capacité de planifier et de mener des opérations spéciales a été reconnue comme une véritable nécessité. Les opérations spéciales sont en principe des actions à petite échelle, avec lesquelles des objectifs stratégiques de nature politique ou militaire peuvent être atteints quelles que soient les situations. Elles peuvent se dérouler indépendamment ou dans le cadre d'un contexte national ou multinational plus large et sont ordonnées par le Conseil fédéral.

Contrairement aux opérations militaires conventionnelles, les opérations spéciales recherchent des possibilités d'action indépendantes de l'espace. Ils ne visent pas à acquérir la supériorité dans un espace spécifique, mais à exploiter l'espace avec la liberté d'action appropriée, la capacité d'innovation et des approches non conventionnelles de résolution de problèmes. Les formations de reconnaissance et de grenadiers de l'armée étaient une réponse contemporaine au besoin de pouvoir mener des opérations spéciales.

Formations de reconnaissance et de grenadiers de l'armée (FRAG)

La base de la création de des FRAG était le Rapport sur la politique de sécurité (RAPOLSEC) 2000 et l'énoncé de missions de l'Armée XXI, qui ont été incorporés dans la Loi fédérale sur l'Armée et l'administration militaire (LAAM) ainsi que de l'ordonnance sur l'Organisation de l'Armée (OA). Cela a créé pour la première fois le cadre juridique permettant de combiner les éléments des opérations spéciales de différentes branches de l'armée suisse et, ensemble, de les subordonner directement à une autorité militaire – en l'occurrence l'Etat-major de conduite de l'Armée (EM cond A).

Missions et structure des FRAG

Les Formations de reconnaissance et de grenadiers de l'Armée (FRAG) sont désormais une force de l'ordre de 3'000 militaires, en mesure d'assurer les missions principales suivantes dans le cadre d'opérations spéciales :

- Acquisition de renseignements-clés ;
- Protection des propres troupes, personnes et biens à l'étranger ;
- Sauvetage et rapatriement de personnes de l'étranger ;
- Assistance militaire ;
- Actions directes (missions offensives).

La structure de gestion nécessaire à cet effet consiste en un Centre d'opérations spéciales interarmées (JSOC) au niveau opératif, qui constitue un élément spécifique destiné à la planification des opérations spéciales au niveau de l'Armée. Le deuxième élément, au niveau tactique, est l'état-major partiellement professionnalisé baptisé « Commandement de grenadiers 1 », qui est en mesure d'analyser, de planifier, de diriger et suivre les opérations FRAG dès le début.

Les FRAG se composent du Commandement de grenadiers 1, appartenant aux Forces Terrestres ainsi que d'éléments issus des Forces aériennes. Il s'agit des formations suivantes :

Commandement de grenadiers 1 :

- Etat-major du Commandement de grenadiers 1 (EM cdmt gren 1) ;
- Compagnie d'état-major du Cdmt gren 1 1 (cp EM cdmt gren 1) ;
- Détachement de reconnaissance de l'armée 10 (DRA 10) ;
- Les bataillons de grenadiers actifs 20, 30 ainsi que le bataillon de réserve 40 (bat gren) ;
- Ecoles et cours de grenadiers 4 (E gren 4).

Eléments issus des Forces aériennes:
- Compagnie d'éclaireurs parachutiste 17 (cp écl para 17);
- Ecoles et cours de d'éclaireurs parachutistes 83 (E écl para 83);
- Détachement de transport aérien FRAG.

Des FRAG au Commandement des forces spéciales (CFS)

En mars 2010, le commandement de l'Armée a décidé de fusionner toutes les unités spéciales de l'armée suisse et de former ainsi le Commandement des forces spéciales (CFS). Cette fusion comprenait les formations et états-majors des FRAG et des éléments de la sécurité militaire, à savoir: le détachement spécial de la police militaire (MP Spez Det), le groupe de travail médical tactique et une partie du personnel des services spéciaux.

L'objectif était de gérer toutes les unités spéciales de l'Armée à partir d'une source unique, de coordonner les services des éléments opérationnels professionnels, d'utiliser les synergies de manière plus ciblée, d'éliminer les doublons et, enfin et surtout, de réduire les coûts.

Le CFS est restée organisationnellement, comme les FRAG auparavant, directement subordonnée au Chef de l'Etat-major de conduite de l'armée. Cela permettait de garantir que la conduite politique de l'Etat puisse diriger les forces spéciales de l'armée à travers une chaîne de commandement courte et ainsi déployer celles-ci rapidement, quelles que soient les situations. De plus, un accès direct aux ressources à un niveau stratégique, notamment dans le domaine du renseignement, était ainsi assuré.

Au cours de la formation du CFS, les deux commandements des Ecoles de grenadiers et des parachutistes ont été combinés afin de former le Centre de formation des forces spéciales (AZSK). L'AZSK est à la fois un centre de formation et de compétence pour les forces spéciales, notamment pour les domaines du tir de précision, de la technologie des hélicoptères, de la technologie de dynamitage d'accès, de la survie sur le terrain et de l'intervention.

Service spécialisé parachutistes

Malgré l'intégration de la formation des éclaireurs parachutistes dans le CFS, la responsabilité et la mise en œuvre du service de saut militaire sont restés intégrés aux Forces aériennes. Afin de pouvoir garantir cela, le Service technique parachute (FD Fsch) a été créé en 2011 au sein de ce qui était alors la Formation d'application de l'aviation 31. Le FD Fsch sert principalement au profit du CFS pour la formation initiale et continue des éclaireurs parachutistes et du DRA10, ainsi que de des Forces aériennes au profit de leur plateforme d'entraînement SPHAIR.

Formations professionnelles: DRA 10 et Détachemente spécial de la police militaire (Dét spéc PM)

Dans les années 2005-2006, les premiers membres du DRA 10 ont été sélectionnés et formés. En conséquence, une préparation opérationnelle partielle pouvait être atteinte à partir de la mi-2007 déjà. Le DRA 10 doit être en mesure d'exécuter des missions dans l'ensemble du spectre opérationnel de l'armée au pied levé. L'accent est mis sur l'obtention de renseignements clés, la protection de citoyens suisses à l'étranger, ainsi que de certaines institutions et de troupes suisses en cas de menaces accrues à l'étranger. Ces missions incluent le sauvetage et le rapatriement des zones de crise. Le DRA est composé de personnels militaires polyvalents.

Le détachement de protection de la police militaire, est spécialisé dans la protection civile et militaire de personnes. Un détachement spécialement mobilisable est l'unité d'intervention de la police militaire. En raison des nombreuses opérations conjointes, de l'orientation similaire et des nombreux potentiels de synergie, ces deux unités ont été combinées pour former le détachement spécial de la police militaire. En juin 2008, la préparation opérationnelle initiale du Dét spéc PM a été atteinte. Cette unité se compose exclusivement de personnel militaire ayant une formation de base (militaire) de police.

Avec la formation du CFS, les tâches du Dét spéc PM ont été revues et coordonnées avec celles de du DRA 10. Aujourd'hui, l'éventail des tâches est le suivant : protection des personnes, arrestation et transport de personnes présentant un risque pour la sécurité, intervention, protection et surveillance d'objets, conseil et formation, coopération avec le détachement de protection de la police militaire (formation de milice) et services spéciaux pour le commandement de la police militaire.

La CFS aujourd'hui

En avril 2017, le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance sur les structures de l'Armée. Depuis lors, le CFS est une branche de service distincte et depuis le Développement de l'Armée (DEVA) lancé en 2018, il est subordonné au Commandement des opérations. A cette époque, le bataillon de grenadiers 40 – une unité de réserve – a été dissout et la compagnie d'état-major du CFS a été transformé en bataillon d'état-major. Cela a donné au CFS sa structure organisationnelle actuelle.

L'Armée génère alors de la valeur ajoutée car elle est désormais en mesure d'employer ses « yeux » dans le domaine du renseignement avant une escalade ou durant l'escalade d'une situation de crise, augmentant ainsi la liberté d'action des décideurs. Avec la CFS, la conduite politique et l'Armée disposent d'un moyen flexible capable de réagir en cas de crises, de fournir des prestations efficaces avec un minimum de ressources et protéger la liberté ainsi que l'intégrité de la population suisse.

A cette fin, les membres hautement motivés du CFS sont spécifiquement sélectionnés, formés et équipés.

M. L. ; M. K.

Bibliographie :

- Dubs Manuel, « Der Fachdienst Fallschirm der Luftwaffe », in : *Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift* (ci-après : ASMZ) N° 9/2013.
- Kommando Spezialkräfte, *Die Grenadiere in der Schweizer Armee* (Entwurf), Etat au 17.12.2019.
- Mossu Alexandre, « Grenadiere : Neue Dimension in der Armee XXI », in : ASMZ N° 4/2005
- Schweizer Armee, *Informationsmappe Kommando Spezialkräfte (KSK),* undatiert.
- Tschudi Marc-Antoine, « Die Aufklärungs- und Grenadierformationen der Armee (AGFA) der Schweizer Armee », in : *Military Power Revue der Schweizer Armee* N° 3-2007, Beilage zur ASMZ 12/2007 und zum *Schweizer Soldat* 12/2007.